

des Pêcheries et tiens sa promesse, soit de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur les affaires indiennes. En tout cas, j'espère que cette conférence donnera des résultats concrets et utiles et qu'elle fournira au gouvernement des indications sur lesquelles il pourra par la suite élaborer sa ligne de conduite.

Nous du Nouveau parti démocratique nous intéressons aux pêcheries depuis longtemps, tant à l'échelon fédéral que provincial. Depuis des années, nous avons fait de nombreuses propositions dont certaines avaient alors été ridiculisées. Certaines d'entre elles sont sur le point d'être acceptées. Le ministre a parlé de l'une de ces recommandations, savoir celle qui porte sur l'étendue de nos eaux territoriales. Nombre de députés se souviennent sans doute que l'on m'avait ridiculisé dans tous les coins de la Chambre, il y a quelques années, lorsque j'ai présenté au nom de mon parti une mesure visant à ce que le Canada, de son propre chef, étende ses limites territoriales jusqu'à une distance de 12 milles. Ce principe semble désormais accepté puisque c'est ce qui retient notre attention actuellement.

Je désire rappeler au ministre, à ce sujet, que son parti a promis, durant la campagne électorale, que la nouvelle limite des eaux territoriales comprendrait le détroit d'Hécate sur la côte du Pacifique. J'espère que le ministre et son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, se souviendront de cette promesse lorsque le temps sera venu de faire une déclaration. A mon avis, il ne faudrait pas croire que l'extension de la limite des eaux territoriales, dont il est question ici, réglera tous les problèmes de l'industrie de la pêche au Canada. Il n'en est rien. Certes, cela réglera le cas des poissons de fond et d'autres espèces semblables, mais ce n'est pas une solution à tous les problèmes. Il ne faudrait pas l'oublier.

Quant à nous, nous estimons qu'il serait bon d'énoncer certains des objectifs auxquels devraient tendre le ministre et son ministère. Il faudrait les établir clairement afin que nous sachions dans quel sens orienter notre activité, en matière de pêcheries, à l'avenir. En premier lieu, nous devrions nous intéresser à la conservation des pêcheries, comme nous le faisons en ce qui a trait à toutes nos ressources renouvelables, afin que les générations qui nous suivront auront, elles aussi, l'occasion d'exploiter cette ressource naturelle. Deuxièmement, nous devrions encourager l'exploitation massive de ces ressources, tout en respectant les principes établis de conservation. A ce sujet, il ne faudrait pas oublier que l'accroissement extraordinaire de la population dont nous sommes témoins

donne une nouvelle importance à la recherche de sources supplémentaires d'alimentation. La demande accrue dans le domaine de l'alimentation amène les pays à explorer la mer pour y trouver les nouvelles sources d'alimentation requises.

Les Nations Unies ont récemment publié certains chiffres à cet égard et peut-être me serait-il permis d'en dire quelques mots. Entre 1948 et 1960, l'augmentation des approvisionnements de viande a été de 19 p. 100. Par contre, pendant la même période, l'augmentation de l'approvisionnement mondial de poisson a été de presque 50 p. 100. Cela nous donne une idée de l'augmentation formidable de l'approvisionnement mondial de poisson dans une période de 12 ans. Cela nous fait aussi penser à l'accroissement formidable des prises et de l'intérêt des autres nations.

Comme le ministre vient de nous le dire, d'autres pays construisent de plus grandes flottes de pêche, de plus grands bateaux, des conserveries flottantes, et ainsi de suite. Toutes ces innovations pressurent toujours davantage les pêcheries existantes un peu partout dans le monde. Les différentes espèces de poisson s'en ressentent. Certaines de nos espèces, par exemple, le saumon et le hareng, émigrent vers la mer tandis que d'autres restent près des côtes où nous sommes en mesure de les protéger. Notre saumon et notre hareng, qui sont migrateurs, ne sont pas à l'abri de l'activité accrue des autres nations dans nos zones de pêche. L'un des pays en cause est peut-être membre de la Commission des pêcheries du Pacifique Nord dont le ministre a parlé.

Étant donné ces prélèvements accrus sur les pêcheries du monde, il me semble que nous devrions porter une attention toute spéciale aux accords internationaux pour voir à ce que les bienfaits des mesures de conservation que nous prenons au pays ne soient pas anéanties par la piraterie d'autres nations en haute mer afin que le monde entier se plie aussi à une exploitation raisonnée de nos pêcheries. J'aimerais dire quelques mots du traité des pêcheries du Pacifique Nord et plus précisément au sujet de la recommandation faite par la Commission, il y a environ un an, selon laquelle le Japon devrait être autorisé à pêcher le hareng près du littoral ouest des îles de la reine Charlotte et dans l'est de la mer de Béring.

Je pense qu'il est très regrettable, après toutes les délibérations et tous les intérêts qui ont couvé sur cette question particulière, que le parti libéral, par voie de prestidigitation, ait suivi les recommandations de la façon que nous savons. L'impression est